



NOHALTEGKEETSROT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CSDD développe sept principes de l'économie circulaire agissant comme pierre angulaire dans la stratégie macro-économique gouvernementale luxembourgeoise

Luxembourg, le 11 février 2021 - Le CSDD, Conseil Supérieur pour un Développement durable, en coopération avec des experts de la société civile et des représentants de différents ministères, a développé en 2020 les principes dont le gouvernement luxembourgeois a pu bénéficier afin d'établir sa stratégie nationale macro-économique pour promouvoir et développer l'économie circulaire au Luxembourg. Le Luxembourg est ainsi le premier pays à adopter des principes de l'économie circulaire dans sa stratégie gouvernementale. L'économie circulaire qui se veut réalisable, inclusive et régénératrice, tend à préserver les ressources et à encourager les solutions locales et solidaires.

Ces sept principes sont fondamentaux à une économie durable qui vise à augmenter sa résilience mais aussi celle du pays dans son ensemble. Ainsi, ils servent en tant que lignes directrices, aussi bien pour ancrer des stratégies sectorielles ou industrielles, que pour agir en tant que fondements du gouvernement pour développer leurs stratégies macro-économiques nationales.

En ce sens, ce modèle économique circulaire disruptif *créé de la valeur (1) économique* mais aussi écologique et sociale par sa nature. Selon les fondamentaux développés par le CSDD, l'économie circulaire est basée sur une approche interdisciplinaire, *systemique, holistique (2)* et collaborative. Elle élimine la notion de déchets en s'appuyant sur *deux cycles distincts (3)*, le cycle biologique et le cycle technologique. Chaque produit doit être conçu ou programmé pour évoluer dans l'un ou l'autre des deux cycles. Certaines matières ou produits peuvent passer de l'un à l'autre.

Elle favorise la création *d'impacts positifs* tant sur l'être humain que sur la nature. La seule réduction des impacts négatifs n'est pas considérée comme suffisante pour un développement durable. *Ainsi par exemple, la santé et le bien-être (4)* font parties intégrantes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire est *réparatrice et régénératrice (5)* par nature. Elle préserve et renforce les services écosystémiques et favorise la biodiversité. Les processus des cycles technologiques doivent être conçus pour maintenir, voire augmenter la qualité des ressources et produits utilisés.

Elle *favorise la diversité (6)* des solutions dans tous les aspects tant techniques qu'économiques, écologiques ou socioculturels. Finalement ce modèle économique encourage les solutions *locales et solidaires (7)* et favorise les cycles de proximité.

Romain Poulles, président du CSDD, dit : « Nous sommes fiers que le gouvernement ait retenu les 7 principes, développés par le CSDD en échange avec différents acteurs locaux, pour établir sa stratégie de la promotion et du développement de l'économie circulaire au Luxembourg. Les compétences polyvalentes des membres du CSDD font de lui un expert qualifié par excellence pour développer ces principes multidisciplinaires dans une perspective macro-économique. Le gouvernement luxembourgeois, dans son accord de coalition 2018-2023, a retenu 12 secteurs prioritaires, notamment les finances, l'agriculture, le transport et la construction dans lesquels ces principes seront prochainement déclinés pour faciliter la transposition de l'économie circulaire et l'implémentation de la stratégie nationale. »

Romain Poulles continue : « Les principes du CSDD peuvent ainsi servir comme instruments d'une politique étatique, mais pas seulement ! Tous les secteurs confondus pourront s'approprier les 7 principes, les décliner par rapport à leurs produits, secteurs ou branches d'activités, en développant les compétences y relatives. » La stratégie nationale pour promouvoir et développer l'économie circulaire au Luxembourg vise à accélérer le déploiement de l'économie circulaire au niveau national et régional, et de positionner le Luxembourg comme un centre de compétences et un leader international en la matière. Une particularité qui démontre la diversité de cette stratégie est son élaboration conjointe par quatre ministères luxembourgeois, à savoir le ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Économie, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable et le ministère des Finances.

Contacts médias :

Romain Poulles

Tel : +352 26 10 70 80

+352 691 263 080.

Annexe : Les 7 principes de l'Économie circulaire au Luxembourg (PDF)

